



Moratoire en bdf suite à un dossier de surrendement

Par isa57, le 28/11/2008 à 13:49

bjr, je suis nouvelle et je souhaiterais savoir si éventuellement une personne a pu bénéficier d'un moratoire auprès de la BDF. j'explique en gros. Il y a 4 mois j'ai du monter un dossier de surrendement cause de divorce mais ce dossier uniquement a mon non (il ne donne pas signes de vies, repond plus au tél, et il demeure a plus de 500 km de là sans faire de changement d'adresse, tout son courrier arrive encore chez moi) mon ex mari ne veut plus travailler donc ces moi même qui regle les dettes je les fait et je continue j'y suis plus arriver c'etait tres dur je ne travaille qu'a temps partiel. la BDF m'a accorder un moratoire d'un an si la situation change. de mon côté je serais a temps partiel mais lui ne fait rien pour la recherche d'emploi. on peut encore m'accorder un an supplementaire après je ne sais pas. On m'a signaler qu'il y aurait effacement des dettes mais je ne tient pas qu'on viennent me saisir mes meubles pour les vendre surtout que j'ai du racheter quelque meuble et que je commence a me remettre un peu.

Il y aurait il une personne qui a pu avoir un moratoire et m'expliquer comment il a fait a la fin s'il a put conserver ces meubles ou pas.

Quand on est en moratoire peut on faire un prêt pour tresorerie surtout pour me remettre a flot car j'ai du taper sur l'argent que j'avais et les fin de mois devient difficile. Je possede une CB mon cpte fonctionne très bien pas de rejet et je ne possède pas de decouvert
en vous remerciant